

0. Image directrice

Illustration aérienne de l'état existant

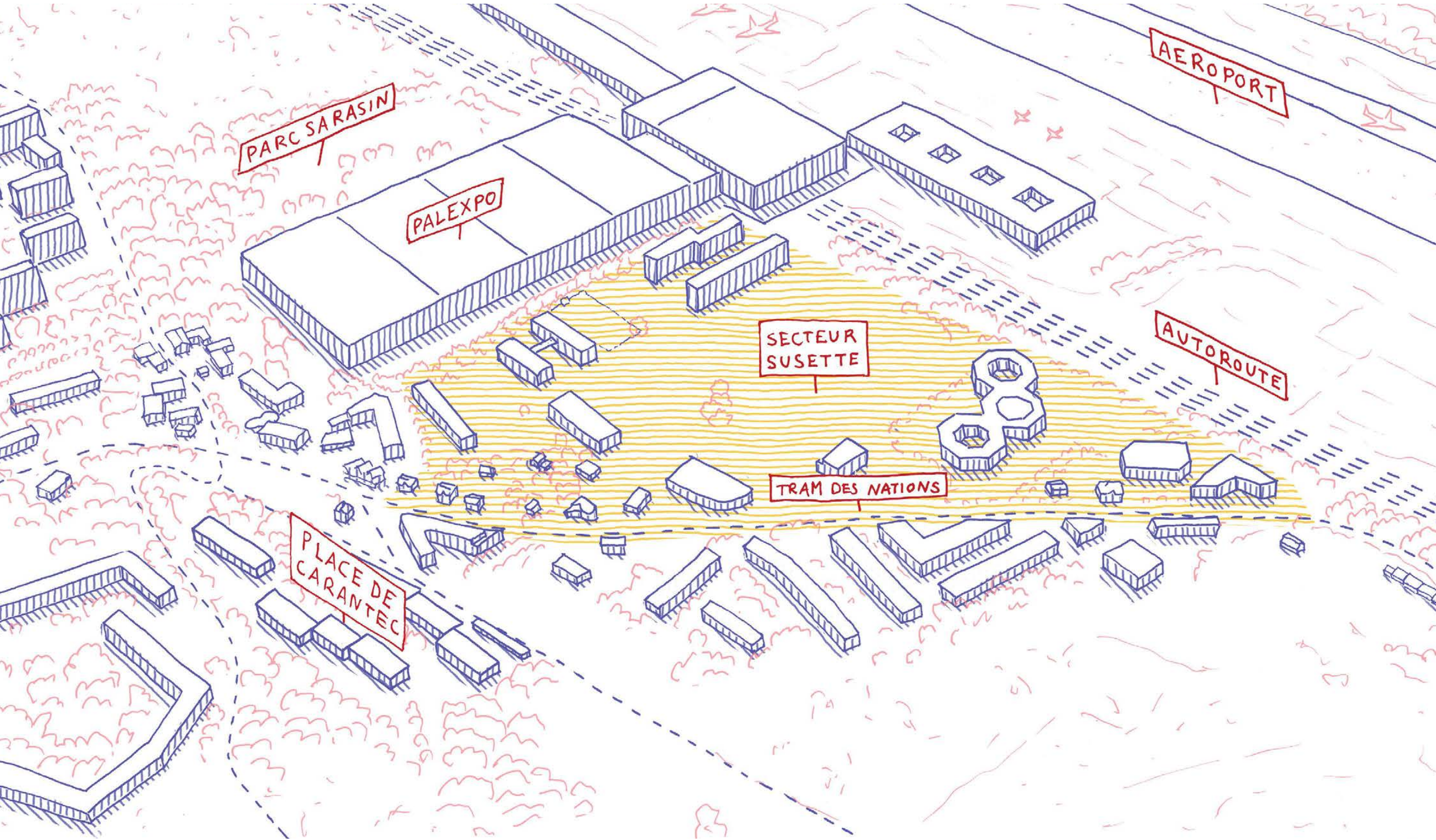
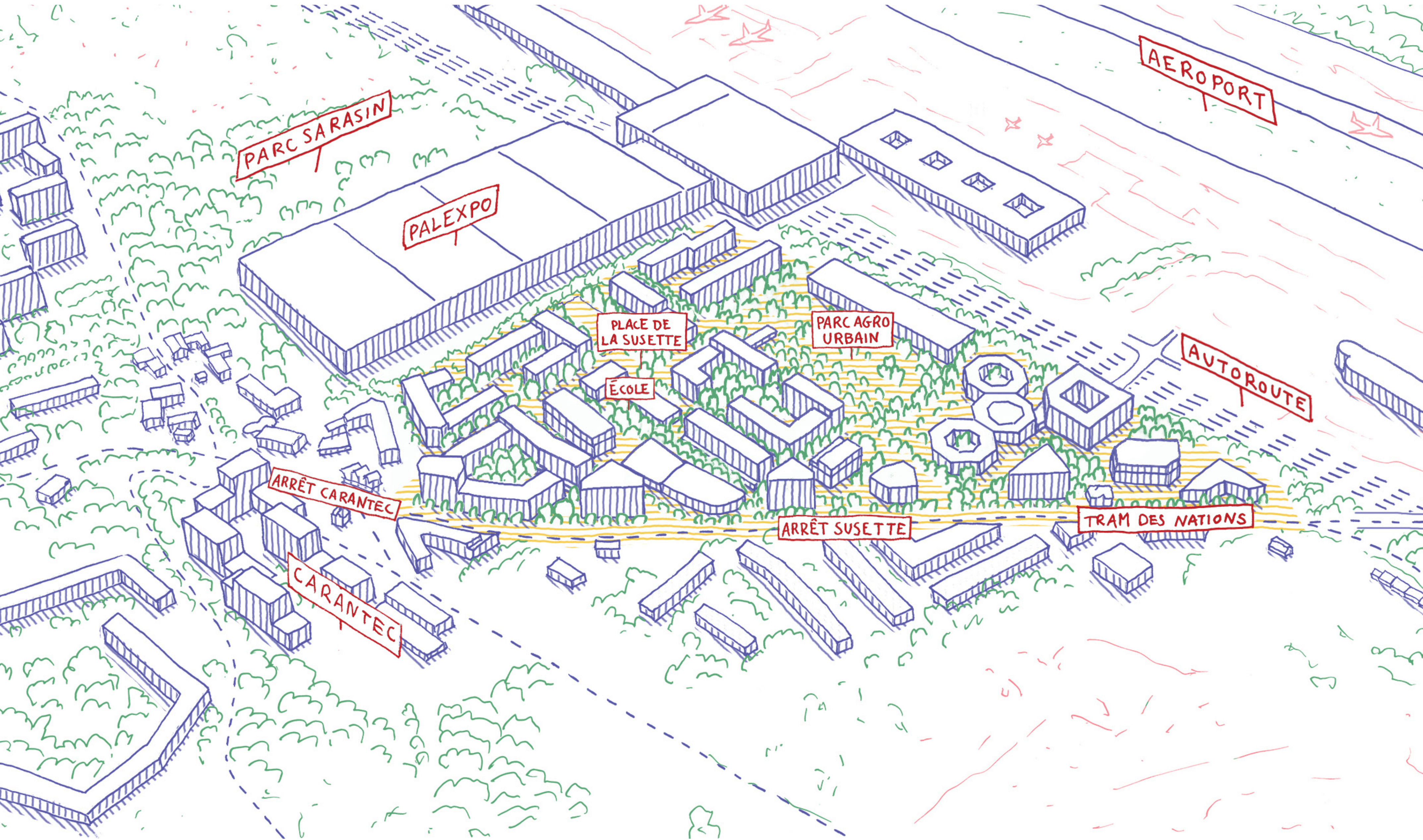


Illustration aérienne de l'image directrice



0. Etat existant



[illegible]

Secteur Susette

Actualisation du schéma directeur de 2019



Ville du Grand-Saconnex

TRIEU

WM

UrbanMoving



TRANSTEC
optimiseurs de mobilité - depuis 1954

2. Processus d'actualisation du schéma directeur

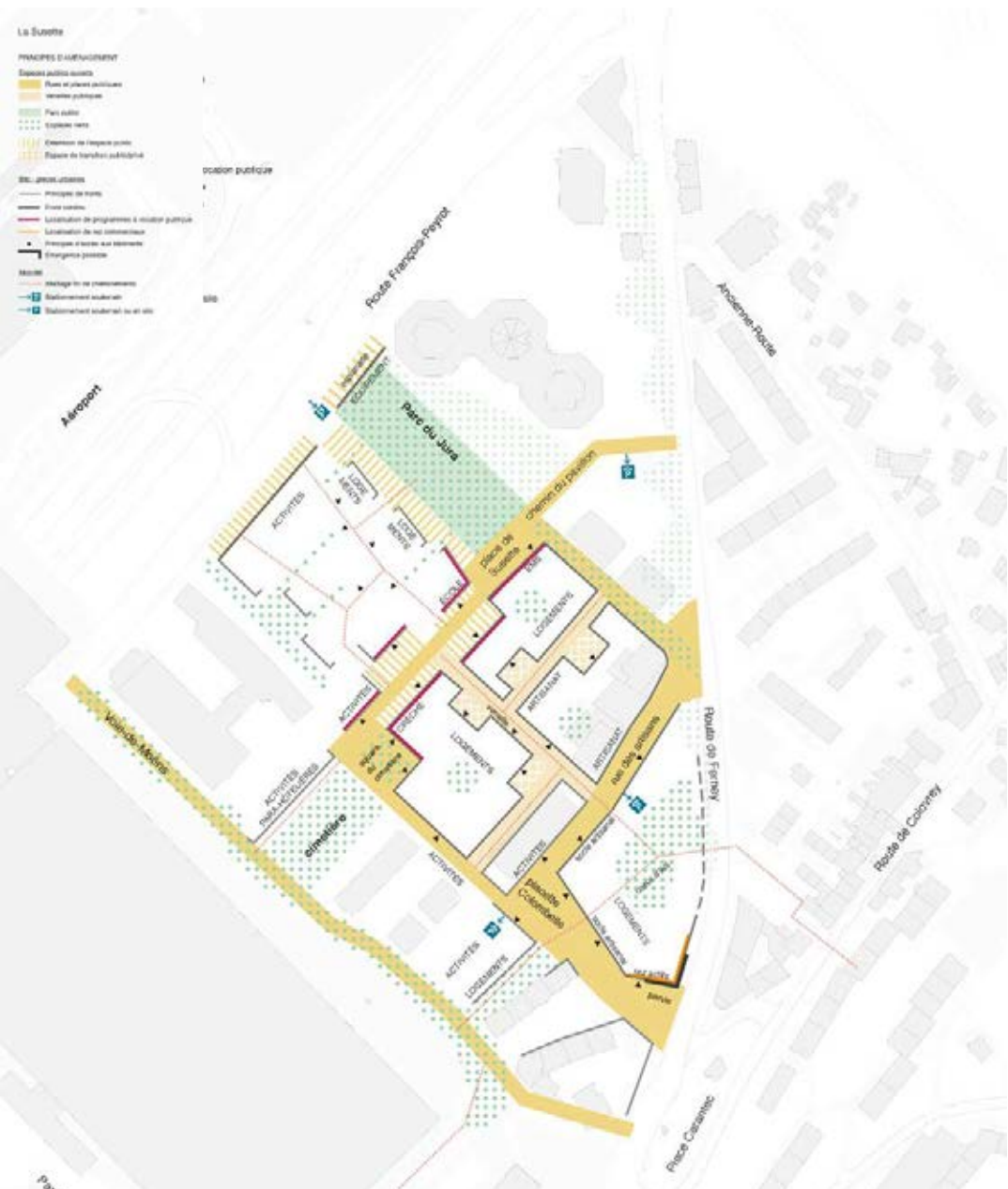
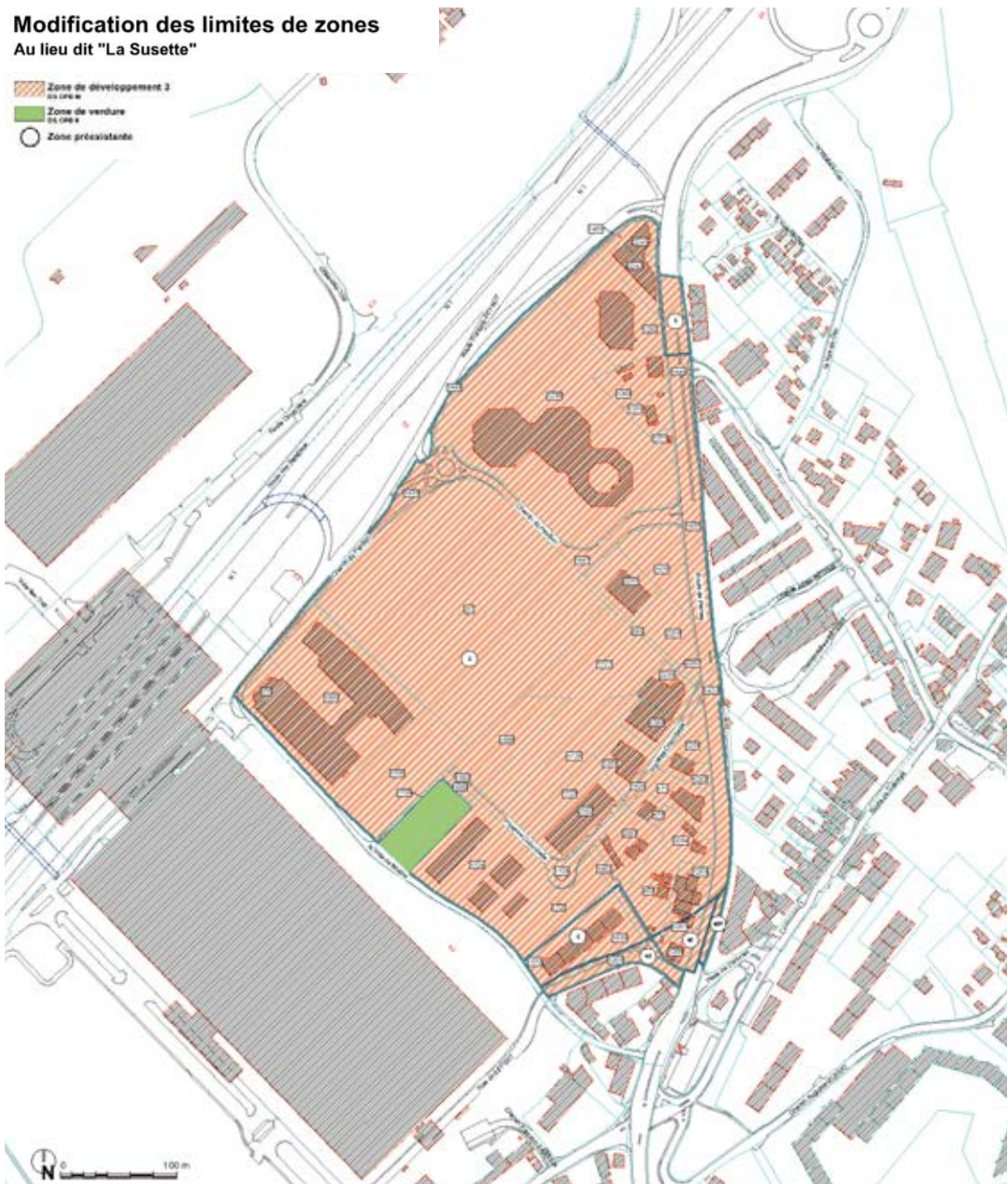


Schéma directeur de 2019

Il a été développé sur la base d'études-tests organisées en quatre ateliers, avec une concertation ciblée qui s'est déroulée en 2016. Afin d'orienter le développement des futurs PLQ, il donne des principes directeurs en matière d'urbanisme, de paysage, d'espaces publics, de programmation, de droits à bâtir, de mobilité et d'environnement.



Modification de zone (MZ PL 12615)

Le secteur a fait l'objet d'une modification de zone afin de passer d'une zone de développement industriel et d'activité (ZDIA) à une zone de développement 3 (ZD3) dans le but d'apporter une mixité d'affectation. Elle définit également une zone de verdure autour du cimetière.

Cette modification a été adoptée fin janvier 2024 par le Grand Conseil.

Raisons de l'actualisation du schéma directeur 2019

- Les nouveaux enjeux climatiques.
- Le périmètre de la MZ est différent de celui du schéma directeur.
- Les réflexions du Plan Directeur Communal intègrent un parc agro-urbain dans le secteur de la Susette.
- Les nouvelles courbes de bruit aérien modifient l'implantation de logements sur le secteur.

Objectifs de l'actualisation du schéma directeur

1. Adapter le projet urbain

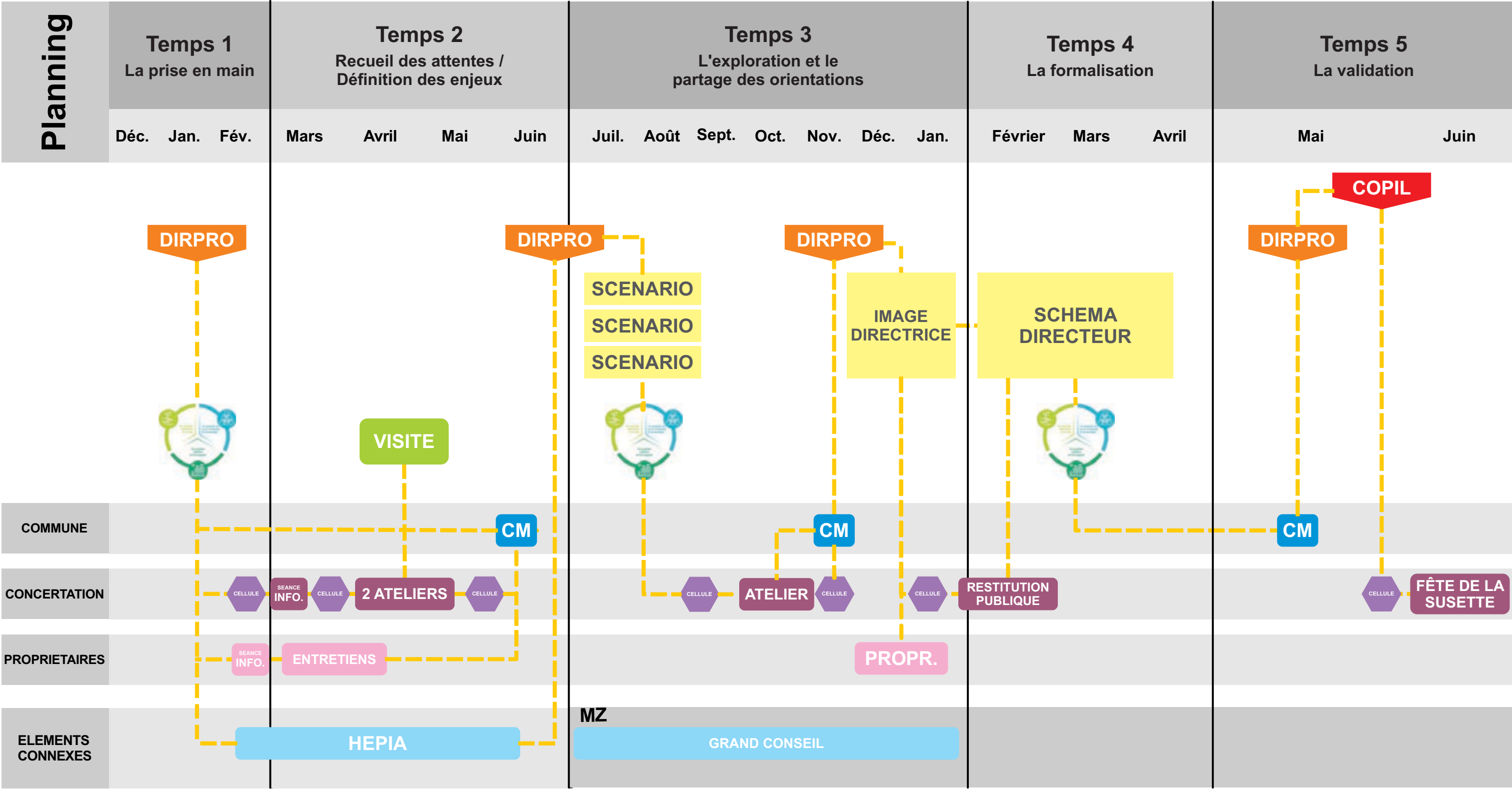
- Intégrer des enjeux de la transition écologique avec la charte « Quartiers en transition ».
- Élargir le périmètre à la pointe nord.
- Adapter la programmation au contexte actuel.
- Intégrer le parc agro-urbain issu des réflexions du Plan Directeur Communal.
- Intégrer la promenade des parcs.
- Intégrer les nouvelles contraintes de bruit aérien et routier.

2. Garantir la faisabilité foncière

- Concertation des propriétaires et intégration de leurs intentions.
- Traitement équitable pour la répartition des droits à bâtir.

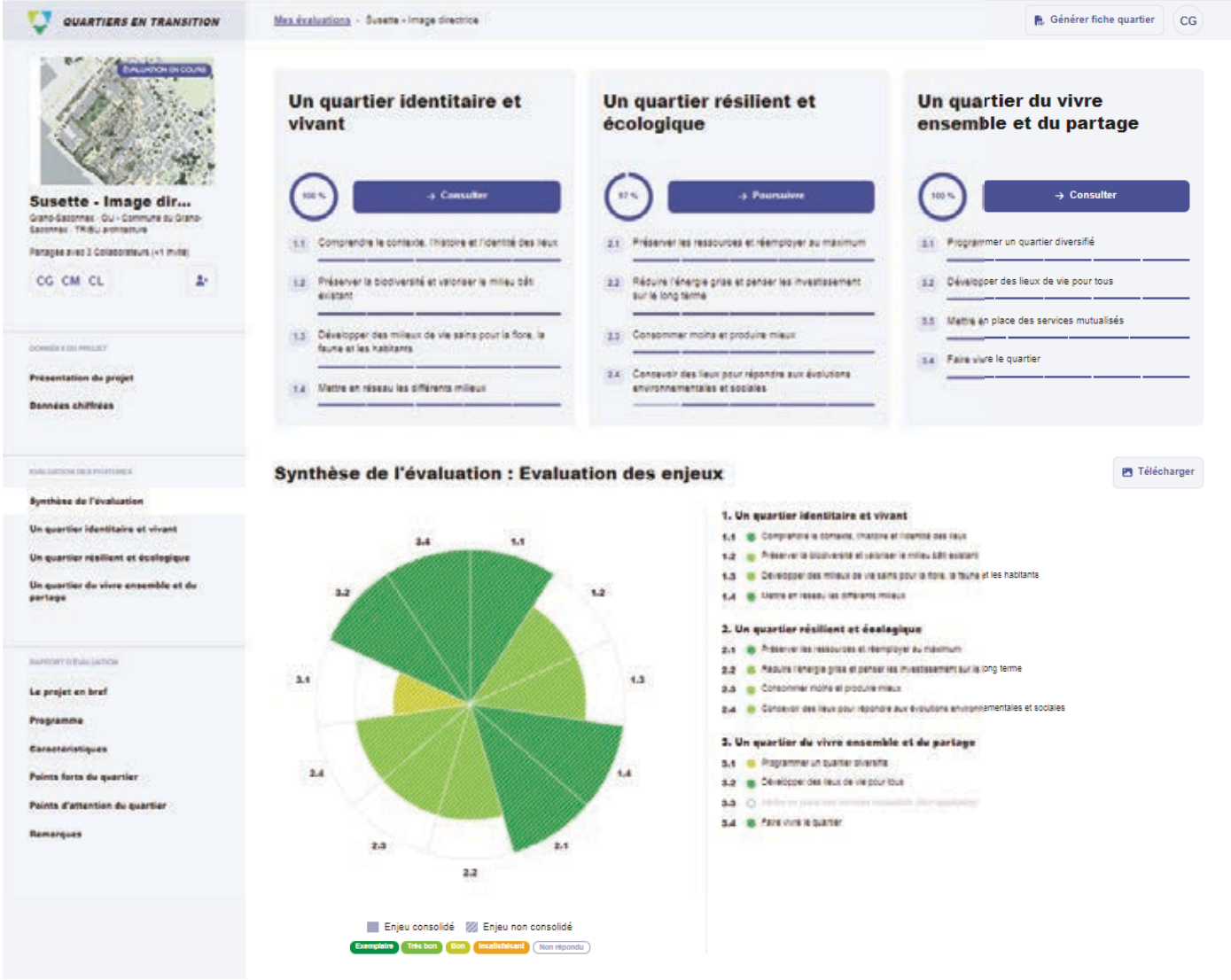
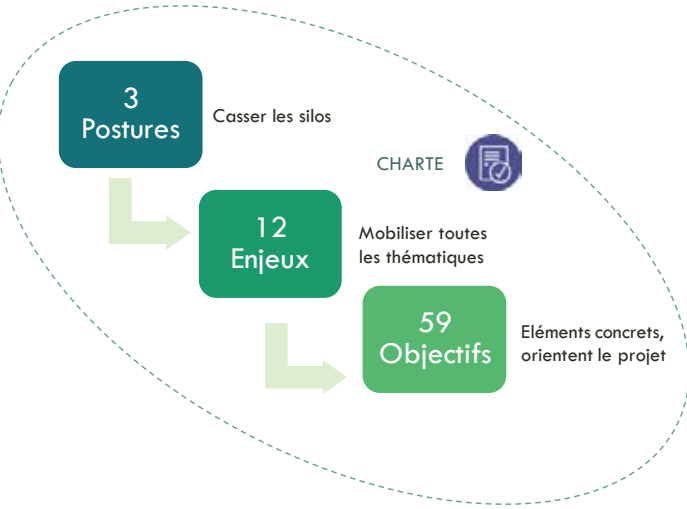
3. S'appuyer sur les apports de la concertation citoyenne

- Intégrer au mieux les attentes des habitant·e·s en amont du travail.
- Assurer la continuité du processus de concertation tout au long de la planification.



Charte cantonale «Quartiers en transition»

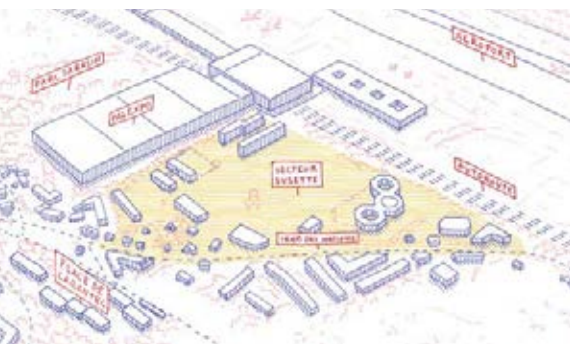
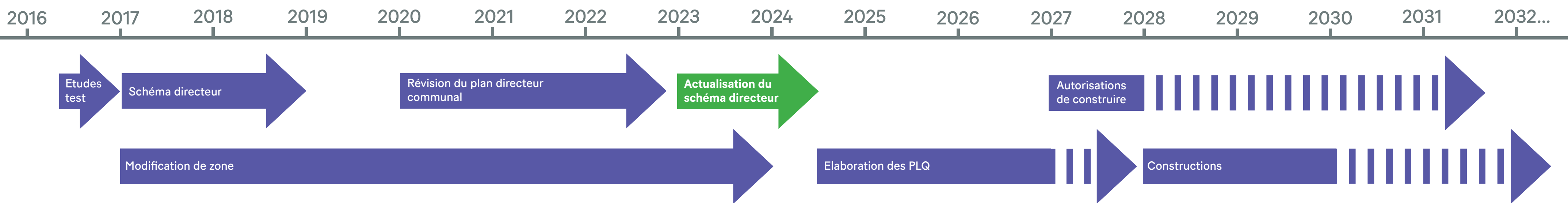
- Elle reprend les ambitions du Plan Climat Cantonal et du Plan Directeur Cantonal pour une application immédiate.
- Elle porte les ambitions cantonales en termes de durabilité et de qualité.
- Les thématiques sont abordées de manière transversale, au-delà des silos usuels.
- Elle est structurée en 3 postures, elles-mêmes comprenant 4 enjeux pour porter au total 59 objectifs.



Outil d'évaluation «Quartiers en transition»

- Il permet d'évaluer un projet sur des aspects qualitatifs et quantitatifs.
- Flexible, il est utilisable à n'importe quel stade de projet, d'une image directrice à une demande définitive ainsi que pour un quartier existant.
- Son interface internet agréable permet une utilisation simple et partagée.

Ligne de vie du projet



3. Déroulement de la concertation publique

Co-décision

Concertation

Consultation

Information

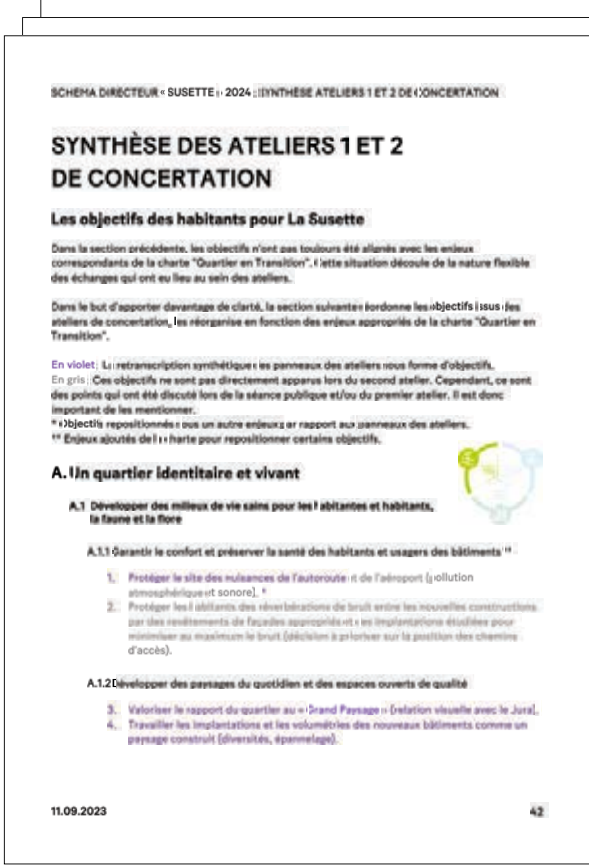
- Objectifs de la concertation
- Le principe de la concertation est d'impliquer la population dans le développement du projet.
 - Cette démarche collective permet de définir des objectifs qui défendront au mieux les intérêts publics.
 - Le projet définitif de développement sera, néanmoins, réalisé par des professionnel-le-s et les décisions finales seront prises par le pouvoir politique.
 - Les processus de création de projet restent donc en place mais la planification se basera sur l'apport citoyen pour répondre au mieux aux attentes des habitant-e-s.
 - Le processus décisionnel habituel reste en place. Ce sont les services cantonaux et la Commune qui prennent les décisions finales.



- Cellule de concertation
- La cellule de concertation est constituée de personnes concernées par la vie de la Commune (dans une association, ou exerçant une activité culturelle, économique, sportive ou sociale) et d'habitant-e-s. Les représentant-e-s de l'État de Genève et de la Commune pourront être invité-e-s.
 - Son rôle est d'accompagner la démarche de concertation de manière continue et de fournir un regard critique extérieur aux processus proposés par sa connaissance du lieu et des enjeux.



- Charte de concertation
- Cette charte de concertation rappelle les droits et les devoirs des acteur-trice-s, les engagements des un-e-s et des autres et les valeurs essentielles. La transparence, l'honnêteté et la simplicité doivent guider cette démarche.
 - Pour la population et les associations, la charte a pour but de faciliter le déroulement de la concertation en précisant une base commune de valeurs.
 - Pour les institutions, la charte est un contrat qui leur impose de prendre en compte les débats et les réflexions de la démarche de concertation dans le développement du projet et dans leurs décisions.



- Synthèse des ateliers
- Les ateliers 1 et 2 ont permis de récolter 83 objectifs classés selon les trois postures de la charte Quartiers en transition.
 - 43 de ces objectifs ont servi de base de comparaison des trois scénarios présentés lors de l'atelier 3.
 - Les 40 autres seront intégrés, dans la mesure du possible, dans les principes du schéma directeur.
 - Lors de l'atelier 3, les participant-e-s ont donné, pour chacun des scénarios, des points positifs et négatifs qui ont servi à orienter l'image directrice.

Les synthèses des ateliers ainsi que toutes les présentations sont disponibles sur les sites internet de la Commune et de l'Etat :

Site de la Commune
<https://www.grand-saconnex.ch/fr/actualites/secteur-susette-0-4455>

Site du Canton
<https://www.ge.ch/dossier/nouveaux-quartiers/projets-quartier-etude/grand-saconnex-susette>



1er mars 2023 : Séance d'information «propriétaires»

La séance d'information a réuni une vingtaine de propriétaires. L'objectif était de clarifier la démarche de concertation en cours et d'adresser les préoccupations des participant-e-s. Les propriétaires ont exprimé le souci que la concertation ne soit pas alibi. Ils ont également exprimé la crainte d'une potentielle perte de droits à bâtir due à l'ajout du parc agro-urbain dans le programme du quartier.



22 mars 2023 : Séance d'information publique et table ronde

Environ soixante personnes ont participé à la réunion. Les questions se sont concentrées principalement sur le Pont Pavillon et le Parc Agro Urbain (PAU). La table ronde a relaté les interrogations des certain-e-s habitant-e-s sur la viabilité sanitaire du secteur tout en mettant en évidence la nécessité de rentabiliser l'infrastructure du tram en cours de réalisation.



1er juin 2023 : Visite de la Susette

Environ vingt-cinq personnes ont participé à la visite. Elle a permis de partager une lecture commune du site et les principes du schéma directeur de 2019 ont été rappelés. Les principaux points discutés ont porté sur la conservation de la pleine terre, des arbres majeurs et mise en évidence de la voie-de-Moens et du cimetière. Les questions des ambiances sonores et du bruit perçu ont été appréciées tout au long du parcours.



1 juin 2023 : 1er atelier, Sélection d'enjeux

La partie atelier a eu lieu à la suite de la visite et l'idée était de rentrer progressivement dans le sujet en présélectionnant une série d'enjeux prioritaires de la charte « Quartiers en transition ». Les participant-e-s ont travaillé en trois groupes sur les trois postures proposées par la charte.



17 juin 2023 : Atelier 2, Définition d'objectifs

Le second atelier a rencontré une moins grande affluence. Il a été décidé de faire un groupe unique qui a travaillé sur la base produite lors de l'atelier du 1er juin. Chaque objectif présélectionné a été détaillé afin d'établir une réflexion plus ancrée sur le site. Le but final étant de formuler des objectifs pour le développement de l'image directrice.



16 octobre 2023 : Atelier 3, Orientations

Trois scénarios de développement du quartier de la Susette ont été présentés et discutés lors de ce troisième atelier qui a réuni vingt-cinq personnes. Les participant-e-s ont pu émettre des recommandations sur les scénarios qui ont été élaborés sur la base des éléments recueillis lors de l'atelier 2. Au terme de l'atelier, une série de questionnements et d'orientations ressortent assez clairement. Ces points ont été pris en compte pour élaborer l'image directrice.



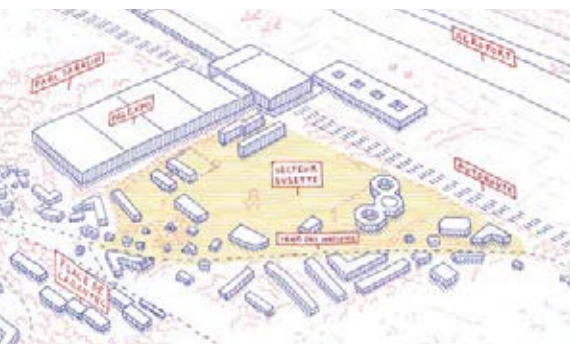
16 janvier 2024 : Présentation aux propriétaires

L'ensemble des propriétaires concerné-e-s (ou de leurs représentant-e-s) était présent à cette soirée. L'image directrice leur a été présentée après un rappel du déroulement de l'étude et des ateliers de concertation. Cette présentation s'est terminée sur une partie présentant une proposition de solution foncière afin de garantir la bonne réalisation du quartier. Les propriétaires ont un mois pour faire leur retour sur l'image directrice.



19 janvier 2024 : Conférence de presse

Une conférence de presse s'est tenue à la maison des projets afin d'informer largement la population genevoise sur l'avancée des études. Le projet a été présenté conjointement par Monsieur Laurent Jimaja, Conseiller administratif de la Commune du Grand-Saconnex, et Monsieur Antonio Hodgers, Président du Conseil d'Etat en charge du Département du territoire.



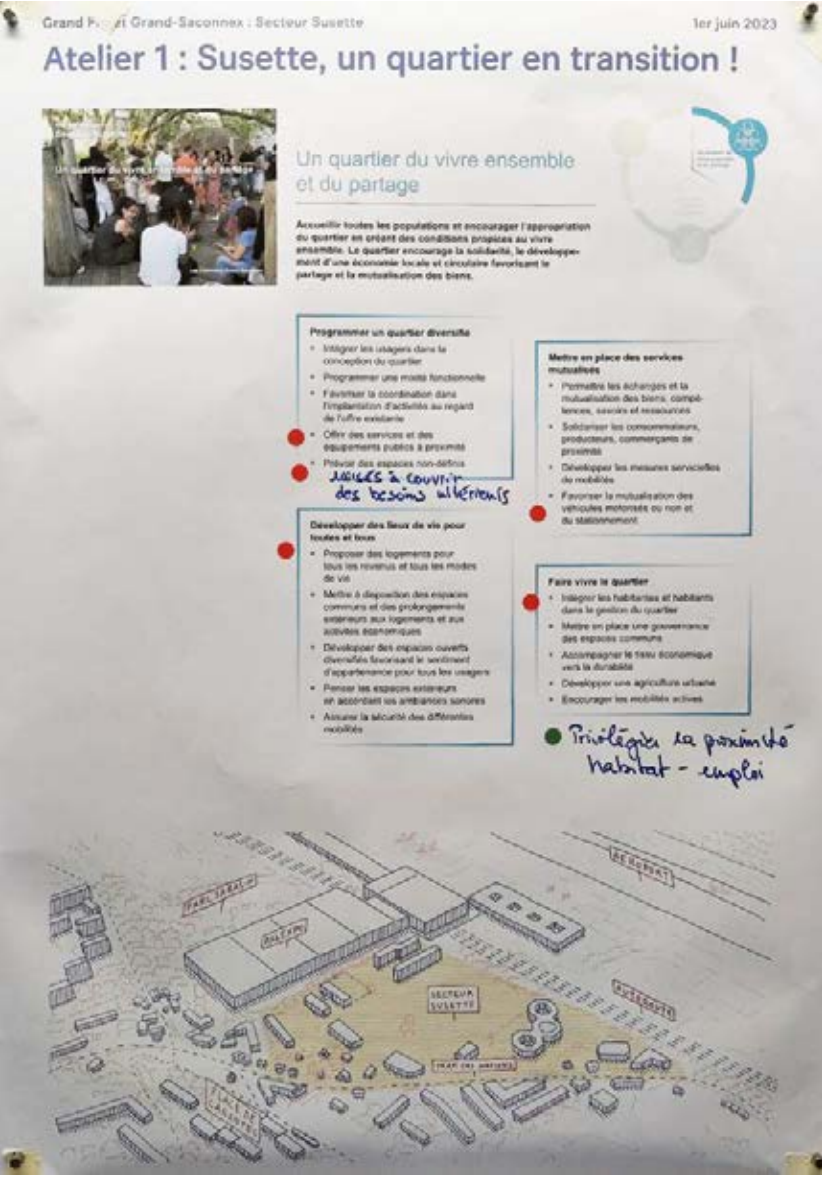
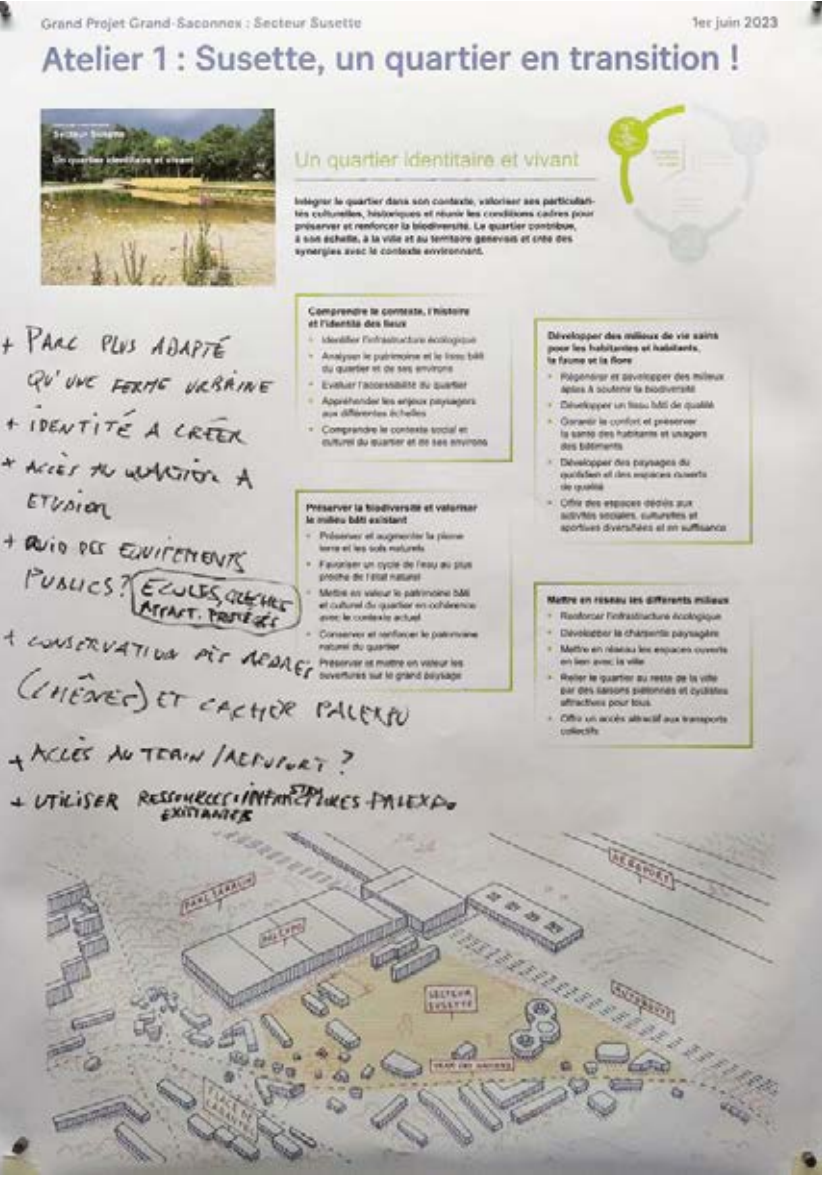
Grand Projet Grand-Saconnex

Secteur Susette

Actualisation du schéma directeur de 2019

4. Résultats de la concertation publique

1er juin : Atelier 1, Choix des enjeux



83 objectifs issus de la concertation

- 43 objectifs sont intégrés dans l'image directrice. Ils sont mentionnés sur les planches 5 à 8.
- Les 40 objectifs restant à intégrer comme principes dans le schéma directeur sont listés ci-dessous.

Un quartier identitaire et vivant

- Obj. 5. Proposer une offre culturelle, sportive et sociale complémentaire avec ce qui existe déjà.
- Obj. 6. Rechercher des synergies avec les acteurs présents à proximité du site (Octagon, Palexp, Parc Sarasin, Centre sportif du Blanchet, Théâtre Le douze dix-huit, futur musée de la Bande dessinée).
- Obj. 13. Revaloriser l'œuvre Adam et Eve pour l'entrée du quartier et de la Commune depuis la route de Ferney.
- Obj. 24. Etudier une éventuelle synergie entre l'interface multimodale P47 et le quartier.

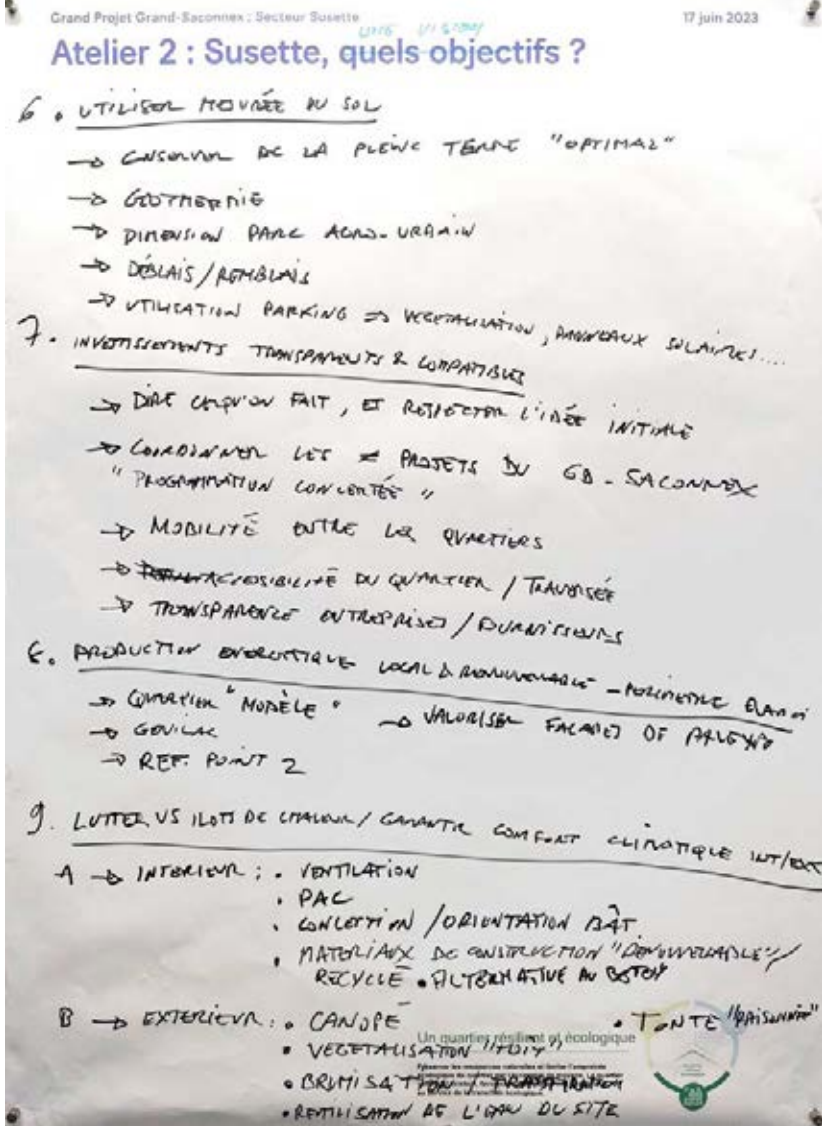
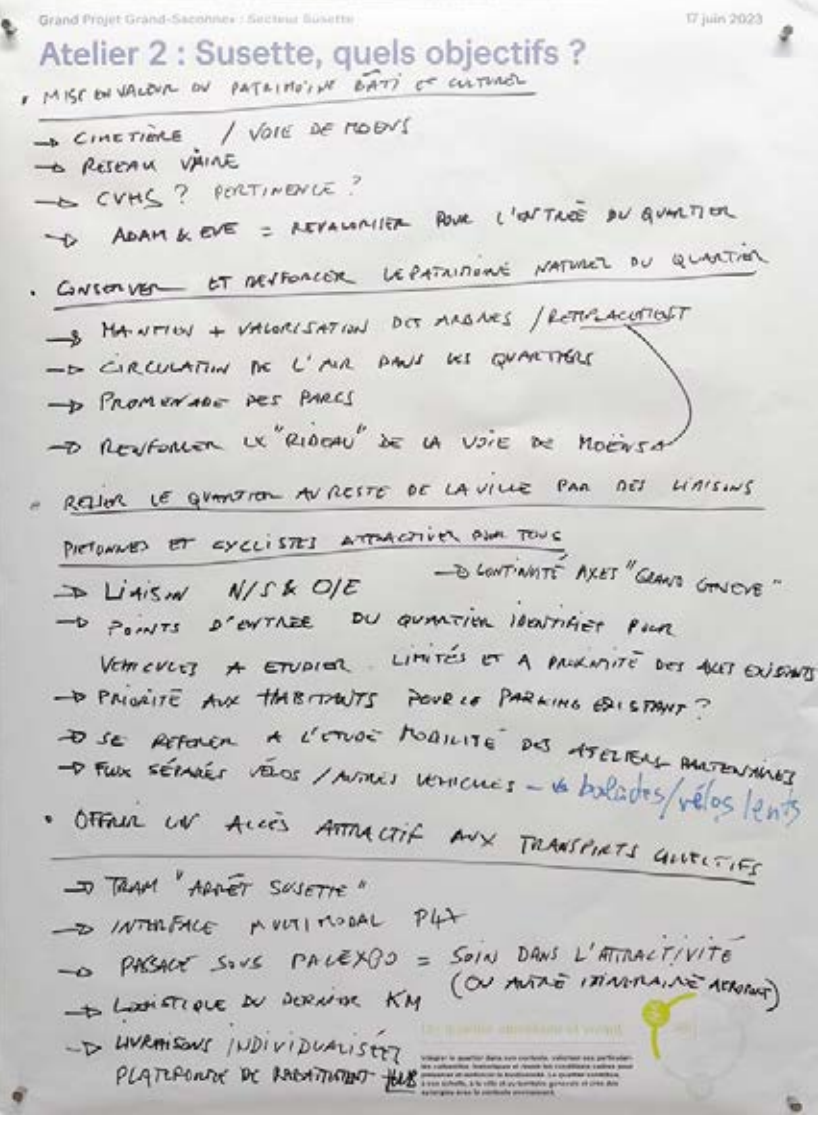
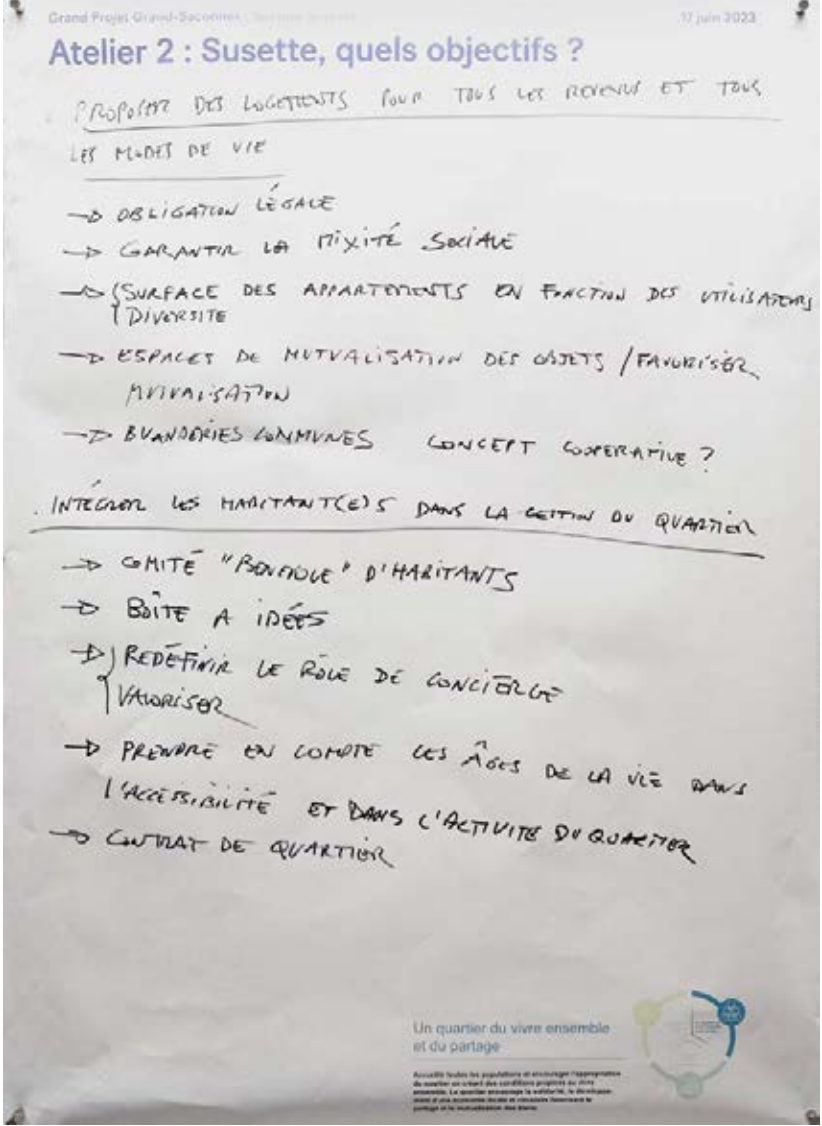
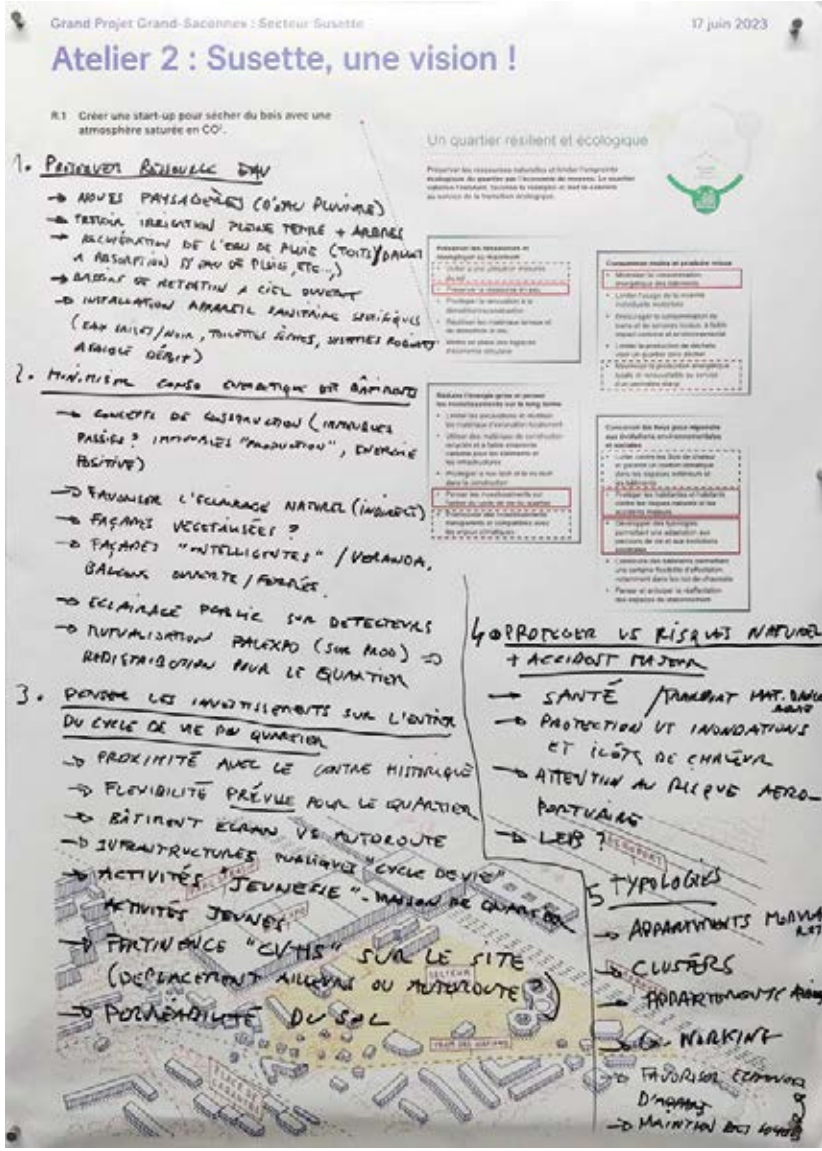
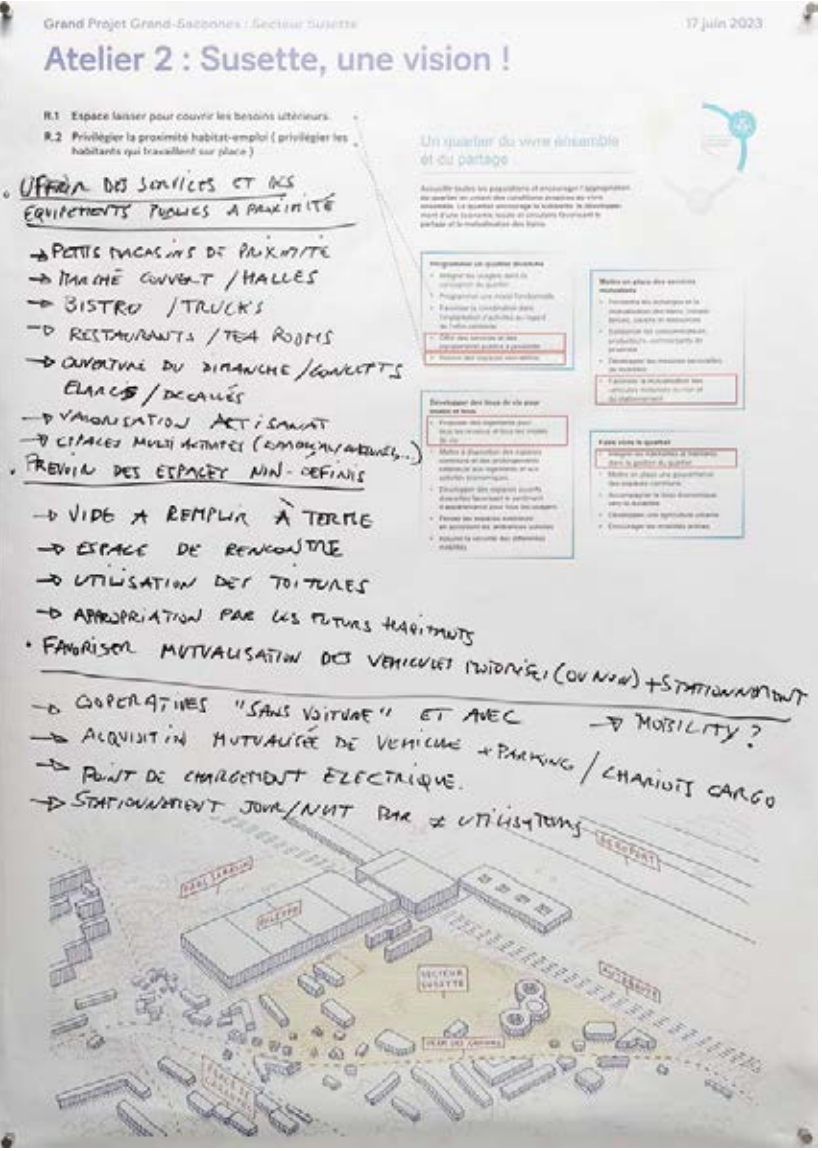
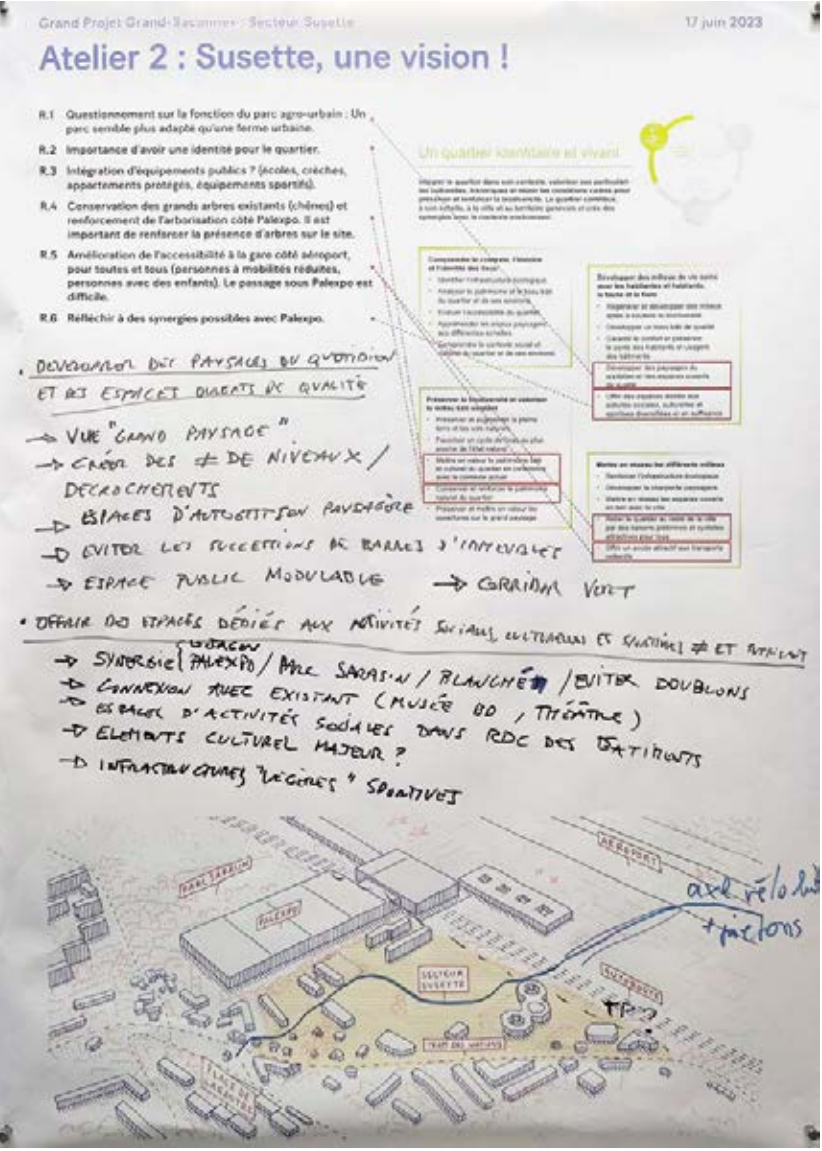
Un quartier résilient et écologique

- Obj. 28. Penser la gestion de l'eau aussi à l'échelle des bâtiments en intégrant des solutions alternatives moins gourmandes en eau.
- Obj. 29. Penser à l'eau comme une ressource et non comme un vecteur de transport de nos déchets.
- Obj. 31. Garantir la possibilité d'utiliser la géothermie sur le site.
- Obj. 33. Optimiser l'utilisation du sol en combinant les usages (par exemple en couvrant un parking avec de la végétalisation et/ou des panneaux solaires).
- Obj. 35. Viser une réutilisation sur site des matériaux terreux et d'excavation.
- Obj. 36. Encourager les constructions à énergie positive.
- Obj. 37. Favoriser les éclairages naturels directs et indirects.
- Obj. 38. Intégrer des solutions pour obtenir un confort thermique dans les bâtiments en minimisant la dépense énergétique (façades végétalisées, protections solaires fixes, façades intelligentes réagissant à la saison).
- Obj. 39. Optimiser l'éclairage des espaces extérieurs/publics à l'aide de détecteurs.
- Obj. 43. Développer un quartier modèle en termes de production énergétique locale.
- Obj. 44. Etudier une synergie possible avec Palexp pour l'approvisionnement électrique du quartier.
- Obj. 45. Valoriser les façades de Palexp en termes de production énergétique.
- Obj. 46. Vérifier la pertinence d'un raccordement du quartier au projet Genilac.
- Obj. 47. Favoriser les solutions constructives avec un faible impact carbone (matériau renouvelable, matériau recyclé). Etudier les alternatives au béton.
- Obj. 50. Demander aux développeurs de déclarer leurs intentions et de les respecter.
- Obj. 51. Exiger une transparence sur les entreprises et les fournisseurs engagés dans la construction du quartier.
- Obj. 54. Lorsque cela est possible, végétaliser les toitures.
- Obj. 55. Mettre en place des solutions simples de rafraîchissement de l'air dans les espaces ouverts (évapotranspiration, voir brumisation).
- Obj. 57. Pratiquer la tonte raisonnée dans les espaces ouverts extérieurs afin de favoriser la biodiversité et l'évapotranspiration pour le rafraîchissement du quartier.
- Obj. 61. Encourager les diversités de typologies d'appartements (appartements modulables, appartements ateliers, clusters).
- Obj. 62. Favoriser les échanges d'appartements (avec un maintien des loyers) afin d'optimiser l'utilisation des surfaces construites.

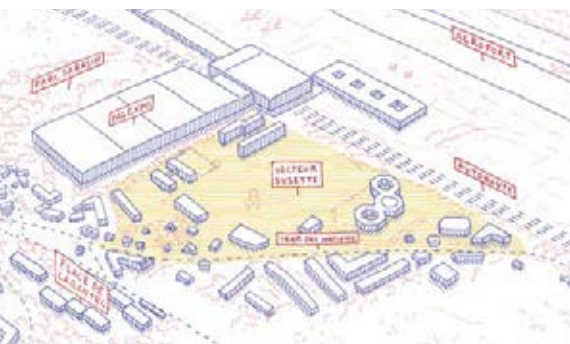
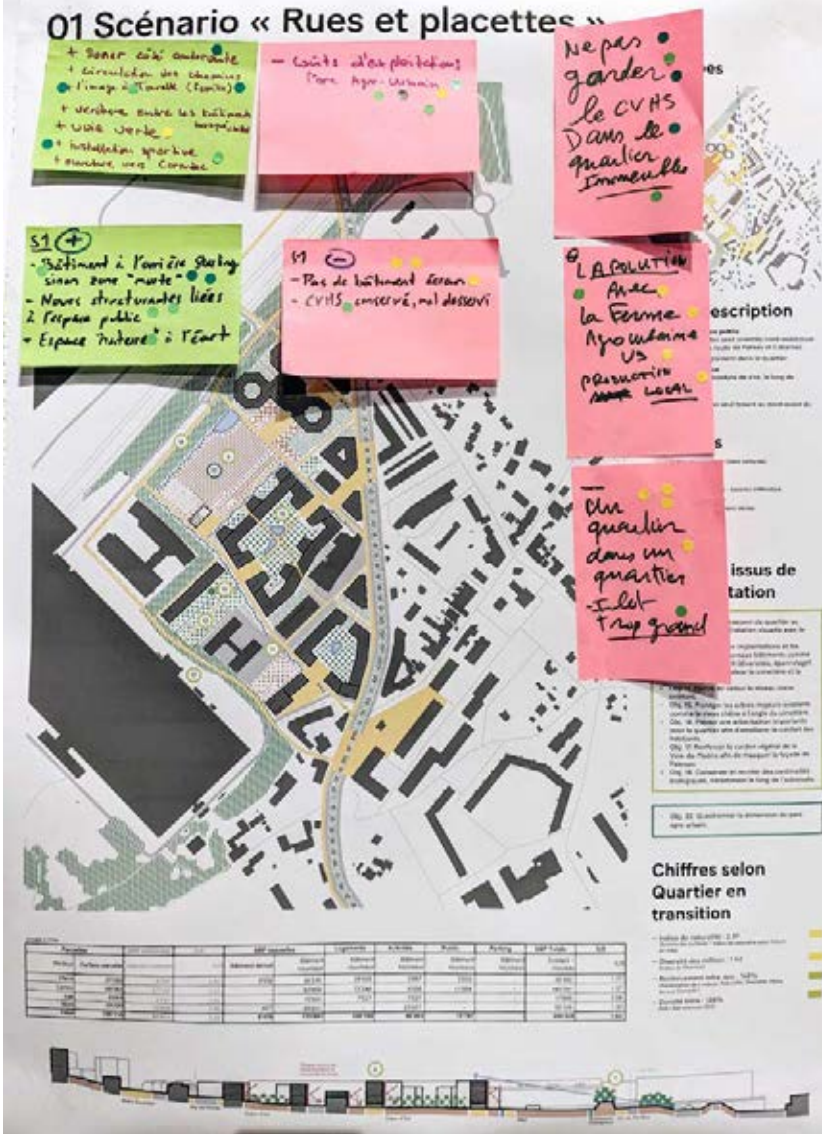
Un quartier du vivre ensemble et du partage

- Obj. 65. Penser à des commerces qui favorisent la rencontre, les échanges et qui animent le quartier (bistrot, food-trucks, restaurants, tea-room).
- Obj. 66. Proposer des horaires d'ouverture des activités adaptés aux besoins des habitant-e-s tout en protégeant les droits des employé-e-s (horaires décalés, ouverture de certains commerces le dimanche).
- Obj. 68. Coordonner le développement de La Susette avec les autres projets du Grand-Saconnex pour éviter les doublons programmatiques et minimiser le risque de locaux d'activités ou de bureaux inoccupés.
- Obj. 71. Encourager l'utilisation des mobilités douces en mettant en place des services de livraison de proximité (logistique du dernier kilomètre).
- Obj. 72. Intégrer des modèles d'habitats décorrélés de la voiture (par ex. dans les coopératives).
- Obj. 73. Proposer une offre en véhicules partagés répondant à différents besoins (véhicules motorisés divers, vélo-cargo).
- Obj. 74. Mutualiser le stationnement entre les logements (utilisation soir et week-end) et les activités (utilisation diurne).
- Obj. 75. Etudier la possibilité d'utiliser les parkings existants (P47 ou autres) pour les habitant-e-s.
- Obj. 76. Prévoir des points de chargement pour les batteries des véhicules électriques.
- Obj. 77. Prévoir des espaces permettant le partage d'objets entre habitant-e-s, ainsi que des espaces à mutualiser comme des buanderies communes, des chambres d'ami-e-s ou autre.
- Obj. 78. Garantir la mixité sociale.
- Obj. 79. Offrir une diversité de tailles d'appartements qui répondent à différents besoins et différents budgets.
- Obj. 80. Permettre l'utilisation des toitures par les habitant-e-s pour favoriser les rencontres.
- Obj. 82. Mettre en place une structure de quartier permettant l'implication des habitant-e-s dans leur quartier et de relayer les idées vers la commune, les régies et les propriétaires.
- Obj. 83. Valoriser et redéfinir le rôle d'un-e concierge d'immeuble ou de quartier dans la dimension sociale et de services.

17 juin : Atelier 2, Définition d'objectifs



17 juin : Atelier 3, Orientation



5. Urbanisme et patrimoine

Structure de l'espace public

- Des rues principales perpendiculaires structurent le quartier. Elles relient les arrêts de tram et le pont Pavillon.
- Une place est créée à la jonction des deux rues principales les plus au sud. Elle est pensée comme un lieu identitaire et de convergence.
- Les espaces publics praticables par tous-e-s (PMR), sont fortement plantés et accompagnés de noues de récupération des eaux de pluie.

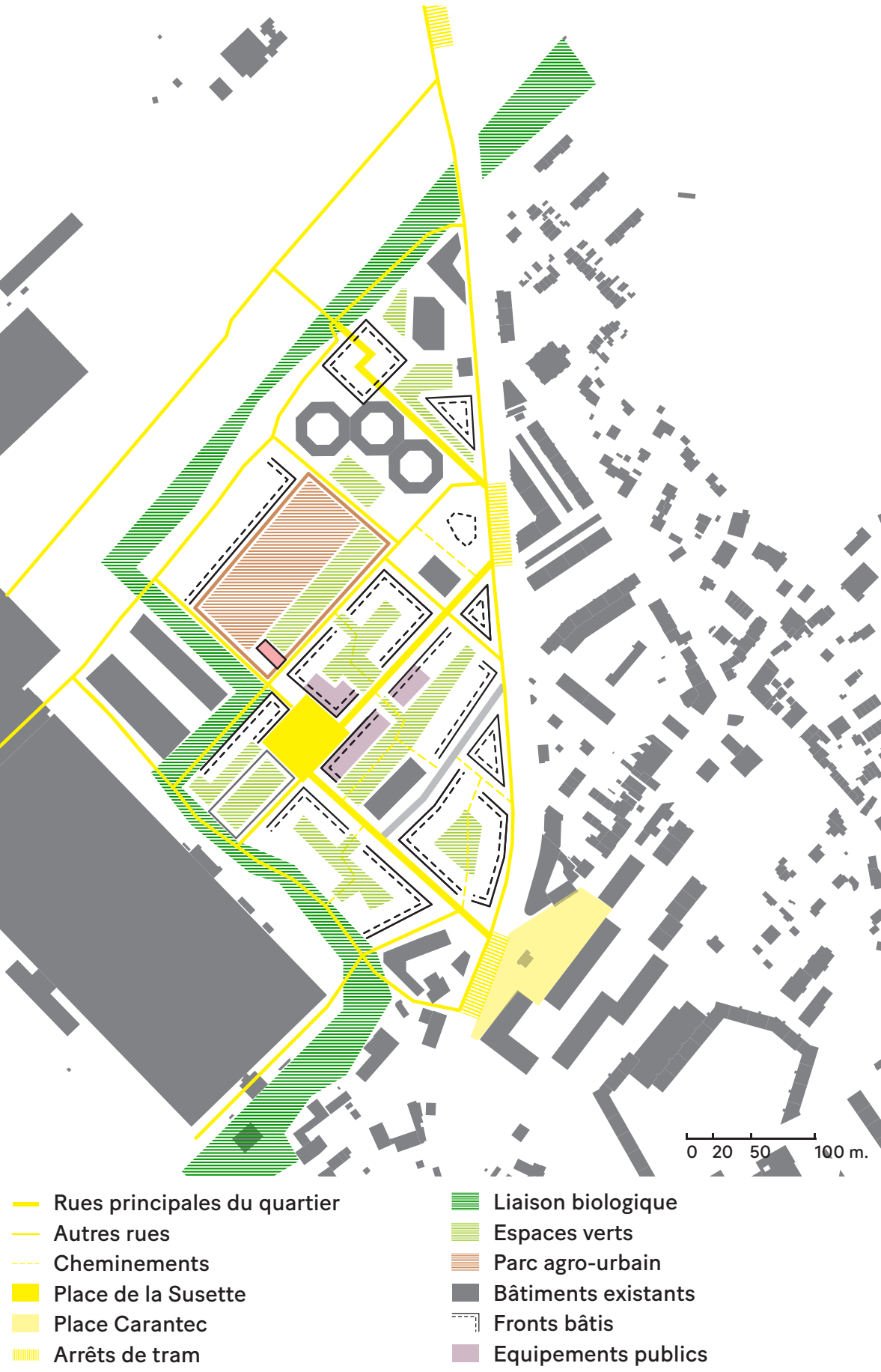
Bâti

- Le développement se fait sous forme d'îlots créant des interiorités calmes et plus privatives.
- Chaque coeur d'îlot possèdera son propre caractère.
- Les bâtiments varient entre R+8 (partie nord) et R+5 (partie sud).
- Des émergences à R+8 ponctuent la route de Ferney.

Éléments existants

- Le cimetière est conservé et son mur participe à la composition de l'espace de la place.
- Le chêne à l'angle du cimetière est également conservé et mis en valeur en bordure de la place.
- Le bosquet d'arbres existants au centre du champ est conservé.
- Le bâti existant non touché par le projet du tram est en grande partie conservé.
- L'ancienne douane est conservée.
- Les garages pourront être remplacés à terme.

Schéma de l'image directrice



Plan d'illustration

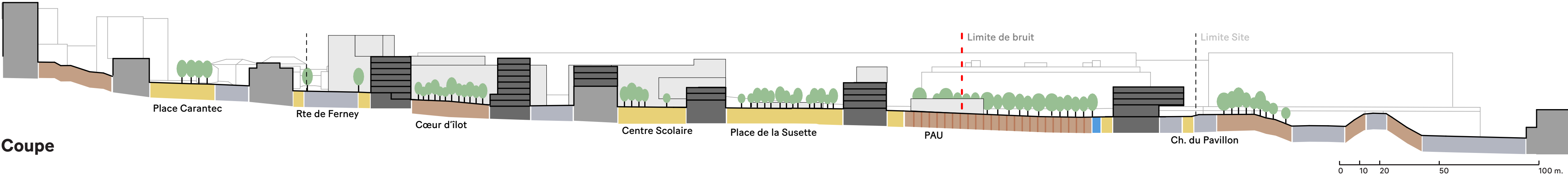
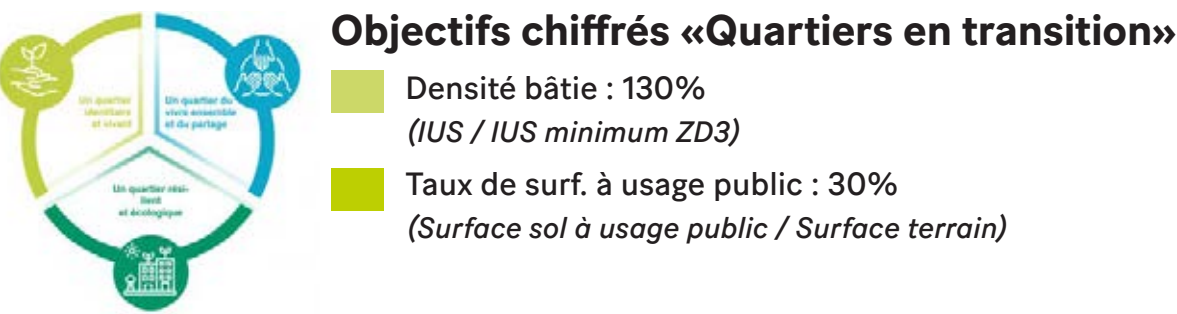


Un quartier identitaire et vivant

- Obj. 3. Valoriser le rapport du quartier au « Grand Paysage » (relation visuelle avec le Jura).
Les rues perpendiculaires au Jura, la faible hauteur du bâtiment au sud de la place et l'implantation du PAU valorisent la relation au paysage du Jura.
- Obj. 4.* Travailler les implantations et les volumétries des nouveaux bâtiments comme un paysage construit (diversités, épaulement).
Les volumétries des bâtiments sont travaillées afin d'offrir un variété de gabarits dans le quartier, allant de R+3 à R+8. Une liberté sera offerte dans les PLQ pour affiner les épaulements.
- Obj. 10. Mettre en valeur le cimetière et la Voie-de-Moëns.
Le cimetière est conservé et son mur participe à la composition de l'espace de la place. La Voie-de-Moëns est renforcée tant dans sa composante végétale que dans sa fonction de liaison de mobilité douce.
- Obj. 11. Mettre en valeur le réseau viaire existant.
voir obj. 10
- Obj. 15. Protéger les arbres majeurs existants comme le vieux chêne à l'angle du cimetière.
Le chêne à l'angle du cimetière est conservé et mis en valeur en bordure de la place. Le bosquet d'arbres existants au centre du champ est également conservé.

Un quartier résilient et écologique

- Obj. 32. Questionner la dimension du parc agro urbain.
La dimension du parc agro-urbain est définie par la commune et n'est pas remise en question par l'image directrice. Son usage est par contre questionné et sa définition précise est laissée ouverte pour que les futur-e-s habitant-e-s du quartier puissent se prononcer.



6. Affectations et vie de quartier

Vie de quartier

- Les commerces de proximité, services et locaux communs se concentrent le long des deux rues principales.
- L'école et l'EMS s'ouvrent sur la place.
- Le CVHS est déplacé, potentiellement le long de l'autoroute avec d'autres activités nécessitant des accès logistiques, ou alors sur une autre localisation à définir en dehors du quartier.

Plan des rez-de-chaussée

- Les rez-de-chaussée actifs (comportant des commerces ou des services de proximités) animent les rues principales et la place du quartier.
- Les rez-de-chaussée abritent un tiers des places vélos nécessaires ainsi que les buanderies communes
- Les logements en rez-de-chaussée auront un petit dégagement privatif ou seront surélevés d'un mètre par rapport à l'extérieur.

Plan des rez-de-chaussée



Parc agro-urbain

La programmation du parc agro-urbain de 1,8 hectare reste ouverte pour une appropriation par les futur-e-s habitant-e-s. Mais il devra au minimum :

- Etre fortement planté d'arbres.
- Intégrer la pépinière urbaine communale.
- Abriter un parc-verger d'environ 5000 mètres carrés pour le quartier.
- Proposer des potagers communautaires (complétant une offre de jardins potagers plus privatifs en toiture ou dans les îlots).

Surfaces et nombre d'habitants et emplois

Surface du périmètre	156'613 m ²	
Surface brut de plancher totale	245'300 m ²	(79'600 m ² existants)
Logements	109'400 m ²	(600 m ² existants)
Activités	136'100 m ²	(77'000 m ² existants)
dont pointe Nord « rez actifs »	58'000 m ²	(32'500 m ² existants)
EMS et Crèche	4'100 m ²	4600 m ²
Indice d'utilisation du sol (IUS)	1.65	(SD 2019 = 1.37)
Equipements publics (non compris dans l'IUS)	5'300 m ²	
Habitantes et habitants	2100	
Emplois	3000	

Vie de quartier



Un quartier identitaire et vivant

- Obj. 7. Réfléchir à une programmation des rez-de-chaussée qui favorise le lien social au sein du quartier.
Les rues principales et la place sont bordées d'équipements publics ou de rez-de-chaussée comprenant des services de proximité ou à composante communautaire et sociale.
- Obj. 8.* Intégrer des infrastructures sportives légères, modulaires et flexibles.
Un espace multi-sport est localisé en prolongation du parc-verger, vers l'Octagon et une salle de sport polyvalente est intégrée au programme scolaire au centre du quartier.
- Obj. 9. Prévoir des lieux de rencontre et d'échange pour les jeunes (maison de quartier et rencontres intergénérationnelles).
La place accueillera l'école et un EMS. Un espace intergénérationnel pourrait être intégré dans le rez-de-chaussée de l'EMS. Un espace pour les jeunes pourra être intégré dans les rez-de-chaussée d'un immeuble.
- Obj. 12. Questionner la position du CVHS (centre de voirie, horticole et de secours) au sein du quartier.
Le CVHS est déplacé en bordure d'autoroute ou en dehors du quartier.
- Obj. 14. Penser le quartier en complémentarité du centre historique et non en opposition.
Les affectations choisies et le dimensionnement des espaces publics sont clairement orientés pour une offre de quartier, en complémentarité avec le centre villageois et la place Carantec.

Un quartier résilient et écologique

- Obj. 48. Penser un quartier flexible afin de pouvoir réagir aux aléas du futur.
Le quartier propose des bâtiments de faible profondeur adaptés au logement. Les rez-de-chaussée, avec des surprofondeurs et des hauteurs plus importantes permettent l'implantation d'activités. Cette structure a prouvé sa robustesse dans l'histoire des villes.
- Obj. 49. Intégrer des infrastructures publiques et parapubliques pour les différents âges de la vie.
Le quartier comprendra un EMS, une crèche et une école avec une salle de gym, mais potentiellement aussi des logements étudiants, ...
- Obj. 60. Prendre les mesures nécessaires pour la santé et la sécurité des habitantes et habitants (OPAM*, risques naturels, ...).
La localisation de l'école de l'EMS est suffisamment éloignée des sources de danger pour ne pas nécessiter de mesures particulières. Les logements sont également localisés dans des secteurs adéquats (DS II, OPAM) et les risques naturels sont absents sur le secteur.*

*Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Un quartier du vivre ensemble et du partage

- Obj. 63. Permettre l'intégration de l'artisanat dans le quartier.
Le nouveau bâtiment de l'impasse Colombelle permet l'installation d'artisanat peu nuisant en rez-de-chaussée. Le bâtiment implanté le long de l'autoroute est à destination d'artisanat nécessitant plus de logistique.
- Obj. 64. Prévoir des commerces de proximités.
Les rez-de-chaussée des bâtiments implantés sur la place et les rues principales accueilleront des commerces et des services de proximité. La densité du quartier permet la viabilité de tels établissements.
- Obj. 67. Encourager l'implantation de lieux à vocations multiples (commerciales, culturelles, productives).
La localisation d'équipements publics tels que l'école et l'EMS sur la place, couplée avec les rez-de-chaussée « actifs » devraient favoriser la création de tels lieux. Une réflexion est menée sur la programmation et la coordination de l'ensemble des rez-de-chaussée « actifs » du quartier.
- Obj. 69. Mettre en place des lieux non-définis permettant une appropriation par les futur-e-s habitant-e-s.
La définition du parc agro-urbain reste ouverte et sera définie avec les futur-e-s habitant-e-s et usager-e-s du quartier.
- Obj. 70. Prévoir des espaces ouverts appropriables par les usag-ère-s (autogestion, modularité).
Chaque cœur d'îlot aura son propre caractère et pourra être géré avec/ par les habitant-e-s. La parc-agro urbain pourrait être également géré par une association.
- Obj. 81. Prendre en compte les âges de la vie dans la définition des espaces ouverts en ce qui concerne l'accessibilité et les activités proposées.
La diversité des espaces proposés et l'absence de circulation garantissent une appropriation par tous les âges de la vie et seront accessibles par toutes et tous.



Objectifs chiffrés «Quartiers en transition»

- Densité bâtie : 130% (IUS / IUS minimum ZD3)
- Ratio emp/hab : 143% (Nb emplois / Nb habitants (cible 50%))
- Ratio emp secondaire / emp. : 17% (Nb emplois artisanat / Nb emplois (cible 10%))



Grand Projet Grand-Saconnex

Secteur Susette

Actualisation du schéma directeur de 2019



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE



Ville du Grand-Saconnex



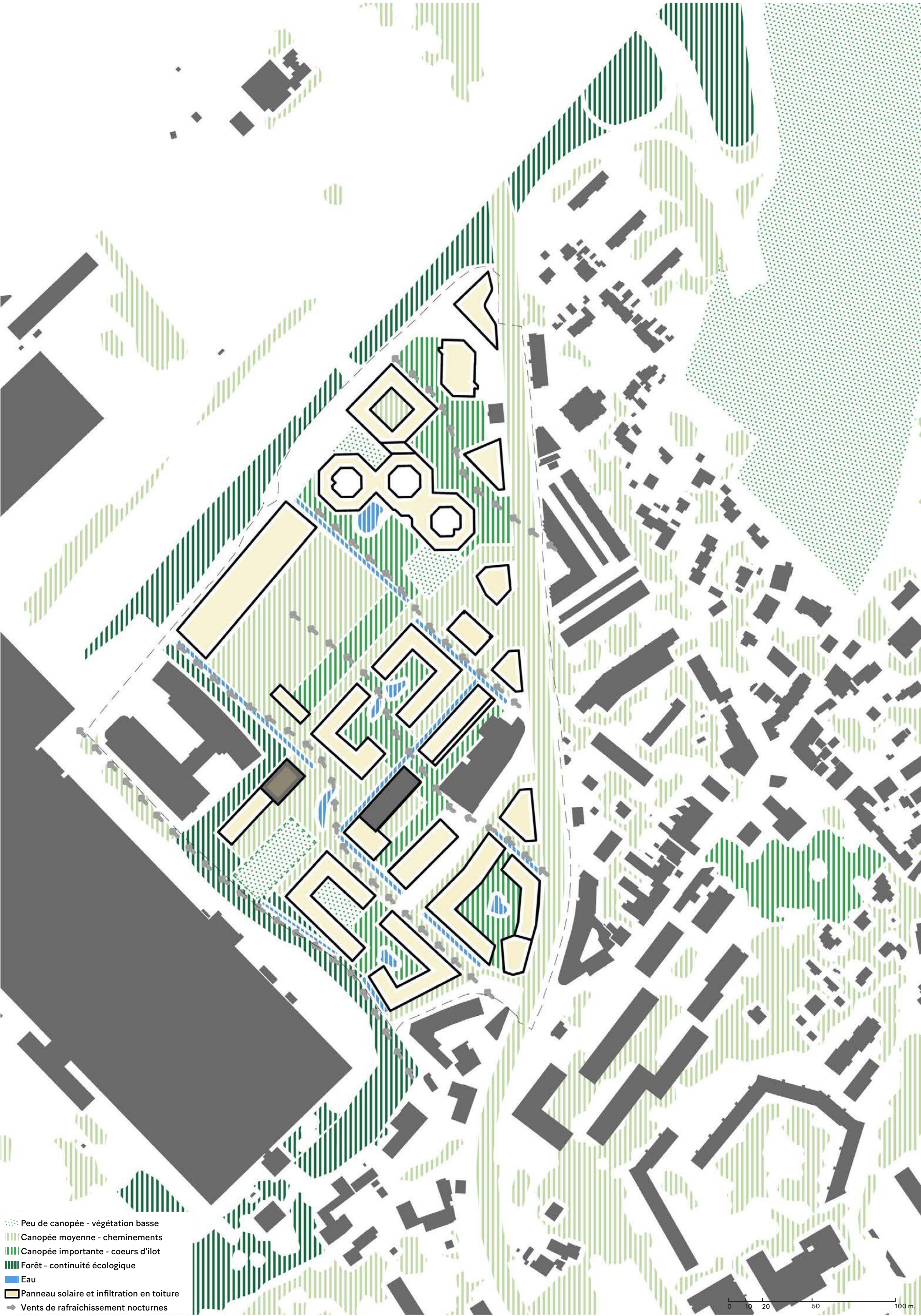
7. Triptique eau - sol - arbre

- Eau
- L'eau de ruissellement est infiltrée à l'aide de zones naturelles inondables situées dans chaque cœur d'îlot.
 - Le trop-plein est évacué par un réseau de noues.

- Sol
- La conservation de la pleine terre est maximisée, notamment sur la partie ouest.
 - La taille des îlots permet la conservation de pleine terre pendant les chantiers.

- Climat
- Les cœurs d'îlot sont fortement arborisés, et avec l'aide des mares temporaires de rétention, ils créent des îlots de fraîcheur.
 - L'arborisation et les noues le long des rues sud-est/nord-ouest permettent de rafraîchir les courants d'air nocturnes.

Végétation, eau et climat



- Arbres et végétation
- Un cordon boisé longe la Voie-de-Moëns, l'hôtel et l'autoroute. Il vient renforcer la liaison biologique existant à plus large échelle.
 - Les cœurs d'îlot et l'avant de l'Octagon possèdent une densité d'arbres élevée et des sols fortement végétalisés. Ceci permet de créer des liaisons biologiques secondaires à travers le quartier.
 - Les rues et la place sont à dominante minérale mais assez fortement plantées d'arbres d'alignement ou de bosquets.
 - Les surfaces sur dalles existantes dans le quartier sont réservées aux plantes rudérales, permettant de compléter la biodiversité du quartier
 - Le parc-verger abrite des arbres fruitiers haute-tige et l'entretien différencié de la végétation au sol permettra un usage de délassément.



- Un quartier identitaire et vivant
- Obj. 16. Prévoir une arborisation importante pour le quartier afin d'améliorer le confort des habitantes et habitants.
L'arborisation du quartier est importante, la canopée occupe un tiers de la surface du bâti. Elle est répartie dans l'ensemble du quartier.
 - Obj. 17. Renforcer le cordon végétal de la Voie-de-Moëns afin de masquer la façade de Palexpo.
Les arbres existants sont conservés et l'épaisseur du cordon végétal est renforcée.
 - Obj. 18. Conserver et recréer des continuités biologiques, notamment le long de l'autoroute.
La continuité biologique est renforcée le long de la Voie-de-Moëns, avec une nouvelle plantation d'arbres autour de l'hôtel et par la re-création des cordons boisés entre la route François-Peyrot et l'autoroute.

- Un quartier résilient et écologique
- Obj. 25. Favoriser les systèmes naturels pour la gestion des eaux au sein du quartier (noue paysagère, irrigation naturelle, bassin de rétention à ciel ouvert).
Des bassins naturels temporaires sont créés dans les cœurs d'îlot et des noues accompagnent les différentes rues et cheminements.
 - Obj. 26. Optimiser la perméabilité des sols.
La perméabilité des sols est importante (1.12) grâce à une grande quantité de pleine terre (plus d'un tiers de la surfaces du quartier est en pleine terre) et par l'aménagement d'espaces publics semi-perméables.
 - Obj. 27. Mettre en place un système de récupération des eaux de pluie et d'irrigation naturelle pour l'arrosage de la végétation du quartier.
Des bassins naturels temporaires sont créés dans les cœurs d'îlot et des noues accompagnent les différentes rues et cheminements irrigant ainsi les espaces plantés du quartier. Un bassin de récupération d'eau de pluie sera étudié dans le cadre du parc agro-urbain.
 - Obj. 30.* Considérer la pleine terre comme une ressource à valoriser et à maintenir au maximum.
La conservation de la pleine terre est maximisée, notamment sur la partie ouest du quartier. La taille relativement importante des îlots permet la conservation de pleine terre pendant le chantier et d'atteindre très largement l'objectif cantonal de conservation de pleine terre.
 - Obj. 34.* Limiter les mouvements de terre sur le site.
L'implantation des bâtiments se fait au plus proche du terrain naturel et aucun stationnement supplémentaire sera réalisé en sous-sol, ce qui diminue fortement les mouvements de terre.
 - Obj. 52. Intégrer les questions de confort thermique liées aux fortes chaleurs dans la conception des bâtiments et des typologies de logement (orientation des bâtiments, ventilation des appartements, rafraîchissement passif).
La profondeur des bâtiments permet la création de logements traversants garantissant une bonne ventilation. Les rues perpendiculaires à la pente sont largement plantées et accompagnées de noues, ce qui renforcera le rafraîchissement des courants d'air nocturne.
 - Obj. 53. Végétaliser un maximum le quartier pour lutter contre les îlots de chaleur (taux de canopée important).
voir objectif 16.
 - Obj. 56. Valoriser de l'eau de pluie pour participer au rafraîchissement du quartier.
voir objectifs 16 et 25.
 - Obj. 58. Concevoir un quartier bioclimatique favorisant la circulation de l'air.*
voir objectifs 16 et 52.
 - Obj. 59. Mettre en place une stratégie pour lutter contre les îlots de chaleur.*
voir objectifs 16, 25 et 52.

Objectifs chiffrés «Quartiers en transition»

- Indice de naturalité : 2.57
*(Somme surfaces sols * coef. naturalité (1-5))*
- Diversité des milieux : 1.63
(Indice de Shannon)
- Taux de canopée : 32%
(Surface de canopée / Surface terrain)
- Perméabilité : 1.15
*(Somme surfaces sols * coef. perméabilité (0-2))*
- Protection des sols en P.T. : 163%
(P.T. conservée / P.T. existante / obj. conservation)



8. Mobilités et ambiances sonores

Transports publics

- Le tram propose deux arrêts le long du quartier, Carantec au sud et Susette au centre.
- Les lignes des bus complémentaires au tram (5, 8, 59, 50, 59, 60, 61) s'arrêtent à Carantec.
- Les lignes de l'aéroport empruntant le pont Pavillon pourraient desservir l'hôtel et la pointe nord.

Mobilités douces

- Le réseau de mobilité douce primaire relie les arrêts de tram depuis la place.
- La promenade des parcs traverse la place et relie le centre du quartier aux différents parcs et points d'attraction de la commune.
- Un maillage fin garanti une accessibilité piétonne et cycliste à l'ensemble du quartier.

Schéma des transports publics



Schéma des mobilités motorisées



Mobilités motorisées

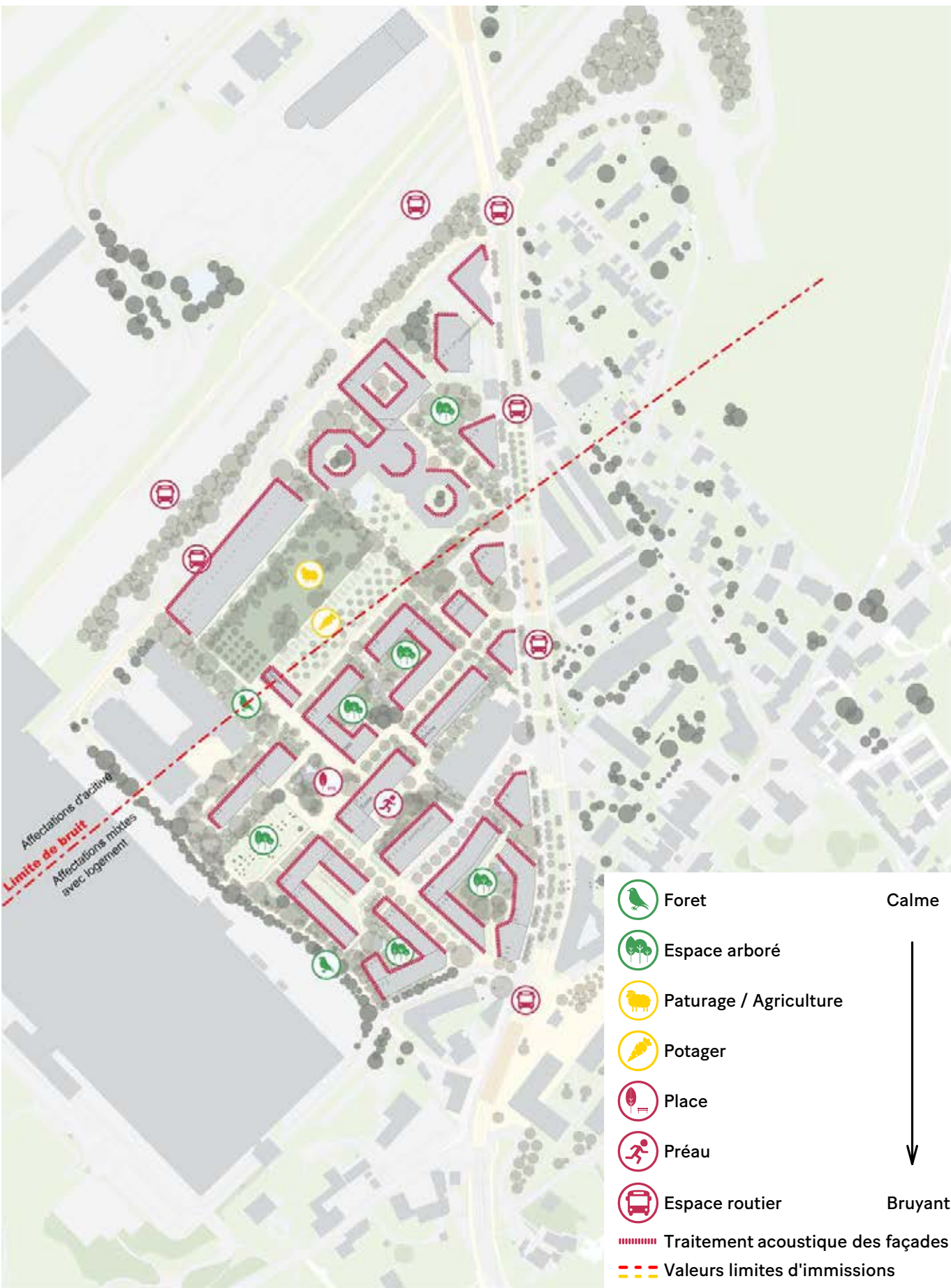
- Les parkings existants de l'impasse Colombelle sont desservis depuis la route de Ferney.
- Les parkings existants de l'hôtel et de la pointe Nord sont accessibles depuis l'autoroute et le pont Pavillon.

Gestion du bruit et ambiances sonores

- Un bâtiment d'activité au nord du parc agro-urbain coupe les nuisances de l'autoroute.
- Les façades permettront une absorption phonique afin de limiter la réverbération du bruit.
- Les pieds des façades nord-ouest sont systématiquement végétalisés, ou dans le cas où cela n'est pas possible, ils sont traités avec une marquise phono-absorbantes.
- Les cours offrent des espaces calmes alors que la place et les rues principales accueillent l'animation, tels que les terrasses de cafés, places de jeux, ...



Schéma des ambiances sonores



Un quartier identitaire et vivant

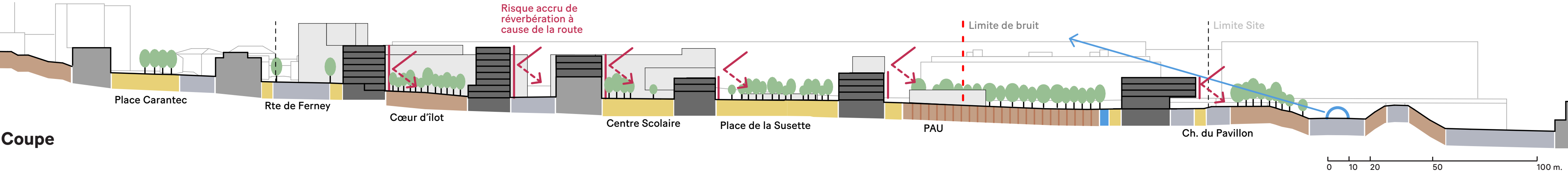
- Obj. 1. Protéger le site des nuisances de l'autoroute et de l'aéroport (pollution atmosphérique et sonore).
Le bâtiment d'activité le long de l'autoroute protège l'entier du secteur des nuisances de l'autoroute. Tous les logements sont situés dans la partie sud, en deçà de la courbe de bruit aérien correspondant à un quartier résidentiel (DSII). La qualité de l'air est confirmée par des mesures qui ne relèvent aucune influence de la proximité directe de l'aéroport. S'agissant de l'autoroute, il est constaté une nette diminution dans le temps des émissions de dioxyde d'azote (NO2 - principal polluant lié à la circulation automobile), qui positionne le secteur Susette en dessous de la valeur limite d'immission de l'ordonnance fédérale.
- Obj. 2. Protéger les habitant·e·s des réverbérations de bruit entre les nouvelles constructions par des revêtements de façades appropriés et des implantations étudiées pour minimiser au maximum le bruit (décision à prioriser sur la position des chemins d'accès).
Les façades permettront une absorption phonique afin de limiter la réverbération du bruit. Les pieds des façades nord-ouest sont systématiquement végétalisés, ou dans le cas où cela n'est pas possible, ils sont traités avec une marquise phono-absorbantes.
- Obj. 11. Mettre en valeur le réseau viaire existant.
Les tracés existants sont systématiquement réutilisés. Voir également obj. 17.
- Obj. 19. Intégrer la Promenade des Parcs au sein des espaces ouverts du quartier.
La promenade des parcs passe au centre du quartier, par la place.
- Obj. 20. Développer des liaisons piétonnes et cyclistes Nord-sud et Est-ouest en relation avec les axes de mobilité douce à l'échelle du Grand Genève.
Les liaisons principales piétonnes et cyclistes relient les tracés à grande échelle.
- Obj. 21. Penser l'intégration des vélos selon leur vitesse (vélo rapide et vélo balade) et les séparer des flux de voitures.
Pour les vélos rapides, des pistes cyclables sont aménagées sur la Voie-de-Moëns, sur la route François-Peyrot et sur la route de Ferney. Les autres voiries du quartier sont aménagées en zones de rencontre ou piétonnes avec vélos autorisés.
- Obj. 22. Renforcer l'attractivité du site en améliorant sa connexion avec la gare et l'aéroport.
La Voie-de-Moëns et la route François-Peyrot permettent de relier le passage piétons-vélos qui sera amélioré sous Palexpo en direction de la gare de l'aéroport.
- Obj. 23. Valoriser les futurs arrêts de tram et leur connexion au quartier comme porte d'entrée piétonne.
Les rues principales du quartier aboutissent sur les arrêts de tram Carantec et Susette.

Un quartier résilient et écologique

- Obj. 40. Développer une mobilité durable au sein et entre les quartiers du Grand-Saconnex.
Les surfaces pour un tiers des places vélos sont déjà réservées dans les rez-de-chaussée des immeubles afin de favoriser la mobilité douce. En parallèle, aucun nouveau parking voiture n'est réalisé. Les places de parc seront donc éloignées des logements.
- Obj. 41. Identifier un nombre limité de points d'accès véhicule motorisé au quartier et aux parkings à proximité des axes existants.
Seuls quatre points d'accès permettent d'entrer dans le quartier en voiture : la sortie d'autoroute Palexpo et le pont Pavillon pour la partie nord et l'impasse Colombelle depuis la Rte de Ferney pour la partie sud. L'accès sur le chemin Pavillon depuis la route de Ferney sera également possible, mais sur une distance très limitée.
- Obj. 42. Intégrer les réflexions du schéma directeur de 2019, des autres ateliers des PLQ du Grand projet et du tram en matière de mobilité. *
Les réflexions actuelles respectent les objectifs du SD 2019 tout en allant beaucoup plus loin conformément à l'évolution des réglementations.

Objectifs chiffrés «Quartiers en transition»

- Taux de surface de voirie : 10%
(Surface de voirie / Surface terrain)
- Taux de stationnement : 90%
(Stationnement offert / stationnement RPSFP)



Coupe



Grand Projet Grand-Saconnex

Secteur Susette

Actualisation du schéma directeur de 2019